

Horaire du temps des Fêtes

Veillez prendre note de nos heures d'ouverture :

Le 24 décembre 2010 – Nous traiterons les transactions jusqu'à 13h (HE) et nos lignes téléphoniques seront ouvertes jusqu'à 17 h (HE). Toutes transactions reçues après 13h (HE) seront traitées le prochain jour ouvrable, soit le 29 décembre 2010.

Les 27 et 28 décembre 2010 – Nous serons fermés.

Le 31 décembre 2010 – Nous traiterons les transactions jusqu'à 16h (HE) et nos lignes téléphoniques seront ouvertes jusqu'à 17 h (HE). Toutes transactions reçues après 16h (HE) seront traitées le prochain jour ouvrable, soit le 4 janvier 2011.

Le 3 janvier 2011 – Nous serons fermés.

Règlements au comptant – demande de retrait intégral ou partiel ou cessation d'emploi

Malgré tous les efforts que nous déployons pour satisfaire aux demandes de vos participants, il nous est difficile, en suivant le processus normal, d'effectuer les versements avant la fin de décembre 2010 dans le cas des demandes reçues vers la fin de l'année.

Pour les participants qui désirent recevoir leurs règlements ainsi que leurs relevés pour fin d'impôt pour l'année en cours, veuillez noter que la demande devra être reçue à nos bureaux au plus tard le **17 décembre 2010**. Nous ne pouvons garantir que les demandes de règlement reçues après cette date seront traitées avant la fin de décembre 2010.

Date limite pour les cotisations REER 2010

Pour qu'une cotisation soit affectée à la fin de décembre 2010 et qu'elle donne lieu à un reçu pour fin d'impôt pour l'année d'imposition 2010, elle doit parvenir à la Standard Life au plus tard le 31 décembre 2010 à 16h (HE).

Toute cotisation reçue après cette date donnera lieu à un reçu pour fin d'impôt pour l'année d'imposition 2010, sous réserve qu'elle parvienne à la Standard Life dans les 60 premiers jours de 2011 (1 mars, 2011).

Reçus d'impôt (REER)

Veillez noter que l'envoi des reçus d'impôt directement au domicile des participants débutera à la mi-janvier. Ce service est offert sans frais aux responsables de régimes. Veuillez nous aviser, au plus tard le **17 décembre 2010**, de tout changement d'adresse des participants afin que nous disposions de renseignements à jour.

Date limite pour les cotisations RRA et RPDB 2010

Pour qu'une cotisation soit affectée à la fin de décembre 2010, elle doit parvenir à la Standard Life au plus tard le 31 décembre 2010 à 16h (HE).

Services à la clientèle

décembre 2010